

DECISION N°2023-98
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL

OBJET :
Festivités 14 JUILLET 2023

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition d'organiser un spectacle de variétés et Pyroscénique dans le cadre des festivités du 14 juillet,

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à **L'ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE**, Hôtel de Ville, 4 Place de la Résistance 59125 TRITH SAINT LEGER, représentée par Monsieur JOLY Frédéric, qui assurera la gestion du dispositif prévisionnel de secours au Parc Emile Zola le **Vendredi 14 JUILLET 2023 de 17h00 à 00h30**.

Article 2 : Les documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Le coût global de ces prestations s'élève à **390,00 euros T.T.C.**

Article 3 : Les crédits seront pris sur l'article **6042-024**, du budget général.

A DENAIN, le 16/06/2023

Le Pouvoir Adjudicateur

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire